



Traiter ses effluents vinicoles tout en compostant ses sarments, grâce au procédé VIGNALEX® de Souslikoff

Maxime CHRISTEN : CA 33 - Tél : 05 56 35 00 00

m.christen@gironde.chambagri.fr

Les travaux menés depuis 2001 par la Chambre d'Agriculture de la Gironde, en partenariat avec la société Souslikoff, ont abouti à la validation par l'Agence de l'Eau du procédé VIGNALEX® pour le traitement des effluents vinicoles. Ce procédé a reçu la médaille d'or des Trophées de l'Innovation lors du Vinitech 2012.

10 années d'expérimentations sur le compostage des sarments

Depuis 10 ans, le Service Vigne & Vin de la Chambre d'Agriculture de la Gironde s'intéresse au compostage des sarments broyés, avec le soutien de France Agrimer, du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'ADEME.

Ces essais ont permis de démontrer que cette pratique permettait de produire un amendement organique parfaitement adapté à l'entretien de l'état organique des sols viticoles (valeur humifère élevée) et aux exigences d'une viticulture de qualité (faible valeur fertilisante).

En outre, le compostage des sarments assure la destruction des champignons responsables des maladies du bois et constitue ainsi une mesure prophylactique efficace face à cette problématique majeure pour la viticulture.

Du compostage au traitement des effluents

Mais les sarments sont secs. Et pour s'assurer du bon déroulement du processus de compostage, il convient de les arroser pour maintenir un taux d'humidité favorable. D'où l'idée d'utiliser des effluents. Et les premiers résultats furent encourageants : bon déroulement du processus, innocuité environnementale et qualité agronomique du compost produit.

Dans l'optique de valider ce procédé pour le traitement des effluents, la première étape a consisté à définir les conditions adéquates pour sa mise en œuvre : cuve de stockage tampon des effluents, plateforme de compostage couverte et système automatisé de retournement et d'arrosage du compost, le VIGNALEX®, développé par la société Souslikoff & Cie S.A.R.L.

Ce système original, inventé par M. Vignolles (Soulignac), a fait son chemin. Il est désormais exploité sous licence exclusive par la société Souslikoff.

Il est constitué d'une noria équipée de godets, d'un chariot sur un pont roulant et de 2 moteurs de 0,75 watts.

Automatisé, il assure le retournement du compost et l'incorporation des différents déchets organiques de manière homogène.

Pour l'apport des effluents, 2 options : par un système d'aspersion superficielle du compost ou, pendant le retournement, grâce à une rampe d'arrosage fixée à la noria.



Photo : VIGNALEX® Système automatisé de retournement et d'arrosage du compost © KADIRI - Souslikoff

La seconde étape a été de déterminer la capacité de traitement d'un tel procédé. Les derniers essais conduits en 2011 sur un site pilote, en "conditions réelles", ont ainsi permis de démontrer qu'1 m³ de sarments broyés pouvait absorber jusqu'à 2 m³ d'effluents.

Grâce à ces derniers résultats, le procédé VIGNALEX[®] vient d'être validé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui pourra donc accorder des subventions aux exploitations qui s'équiperont de ce dispositif.

Valorisation agronomique de l'ensemble des déchets organiques

Si le compostage permet de valoriser les sarments, il peut également le faire pour tous les autres déchets organiques générés par l'exploitation vitivinicole : souches mortes, rafles, déchets verts et résidus de tontes issus de l'entretien des parcs et jardins...

Attention, en ce qui concerne les marcs, ils doivent obligatoirement être livrés en distillerie (arrêté du 17 août 2011 relatif à la distillation des sous-produits de la vinification prévue à l'article 103 ter du règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié). Seuls les viticulteurs en agriculture biologique ou en "zones blanches" peuvent bénéficier d'une dérogation et ainsi valoriser leurs marcs via ce procédé.

Le cycle de compostage démarre en hiver, après récupération des sarments broyés. Les souches mortes ou malades, arrachées, peuvent également être incorporées à ce moment, après broyage. Pour lancer le processus de compostage, ce "substrat de base" est alors humidifié à cœur grâce à des effluents apportés au cours d'un retournement.

Par la suite, les autres déchets organiques récupérés sur l'exploitation sont tour à tour incorporés au compost : résidus de tonte, déchets verts ligneux, rafles... Le traitement des effluents se poursuit durant toute la campagne, par arrosage superficiel du compost.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Gestion des déchets organiques												
- Déchets carbonés, ligneux												
- Sarments et souches broyés												
- Rafles												
- Pailles, déchets verts ligneux...												
- Déchets azotés												
- Marcs (en AB ou zones blanches uniquement)												
- Résidus de tonte												
Gestion des effluents												
- Apport par retournement												
- Apport par arrosage												

Calendrier : Gestion des déchets organiques et des effluents

En fin de cycle, le compost produit se caractérise par un potentiel en humus très élevé et une teneur en azote limitée. Il s'avère ainsi parfaitement adapté à l'entretien de l'état organique des sols viticoles, démarche indissociable d'une viticulture durable.

Au final, ce procédé s'inscrit comme une solution unique à plusieurs problématiques : traitement des effluents, valorisation des déchets organiques, prophylaxie par rapport aux maladies du bois, entretien de l'état organique des sols...

Le tout de manière autonome sur l'exploitation, avec des consommations énergétiques et une maintenance limitées. Des arguments qui pourraient séduire de nombreuses exploitations vitivinicoles et promettre un bel avenir à la médaille d'or du Vinitech.

Mots clés : traitement des effluents vinicoles, compostage des sarments, Vignalex, Souslikoff, Vinitech

Copyright MatéVi. Toute reproduction totale ou partielle des contenus est strictement interdite. Pour pouvoir les diffuser, contactez-nous.